

## Compte-rendu des décisions

### Ordre du jour

Décision Cnir-02-010

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Nantes le 17 Février 2002, adopte l'ordre du jour tel que proposé par le Collège Exécutif.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-02-011

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Nantes le 17 Février 2002, valide la nomination de Jean-Paul Russier en tant que responsable de la commission Education des Verts

Adopté à l'unanimité.

### Budget 2002

Décision Cnir-02-012

Motion de procédure.

Le Cnir décide de procéder selon la méthode suivante :

Le Cnir se prononce sur le budget primitif 2002.

Si ce budget est adopté, les propositions modificatives pourront être soumises au Cnir lors d'une séance de Décision budgétaire modificative.

D'ici là, le CE aura la possibilité de mettre en œuvre ce budget *au prorata temporis*.

Pour : beaucoup

Contre : 7

Abst. : 5

Adopté.

Décision Cnir-02-013

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Nantes le 17 février 2002, adopte le budget primitif 2002 tel que présenté par le Collège Exécutif.**

Pour : beaucoup

Contre : 5

Abst. : 13

Adopté.

### Motion diverse

Décision Cnir-02-014

Motion d'urgence 1

**Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Nantes le 17 février 2002, considère que - parmi les mesures à plus ou moins long terme destinées à maîtriser les flux de camions sur les routes - la mise en application d'une Redevance sur le trafic des Poids Lourds, liée aux Prestations est souhaitable. Il s'agit d'une mesure possible à court terme et qui a fait l'objet d'une importante pétition au Parlement européen.**

**Le Cnir demande aux députés et ministres Verts d'entreprendre une action afin que la création de cette taxe soit examinée et adoptée rapidement par l'Union Européenne. Les poids lourds seraient taxés en fonction du principe pollueur payeur. Les caractéristiques du camion (tonnage, degré de pollution) seraient prises en compte ainsi que les distances parcourues.**

Adopté à l'unanimité.